

## Politique des loisirs 2019-2020

1. La carte de membre FADOQ est obligatoire pour participer aux événements, sauf s'il y a indication contraire.
2. La majorité des activités sont organisées avec la location d'un autobus, l'organisme se laisse le droit d'annuler le transport s'il n'y a pas assez d'inscriptions. Certaines activités peuvent être organisées sans transport afin de diminuer les coûts, vous devrez organiser votre propre moyen de transport. Veuillez vous référer à la description de l'événement.
3. Votre paiement à un événement sert de garantie à votre participation, il peut être utilisé comme droit d'entrée à nos événements.
4. Aucun remboursement n'est octroyé après la date limite d'inscription, sauf pour des raisons médicales. La preuve doit être approuvée par notre direction en version papier et envoyé à l'organisation.
5. Certains spectacles ou activités sont plus populaires et nécessitent de s'inscrire rapidement pour bénéficier des meilleurs espaces.
6. Les événements ont lieu en cas de mauvais temps, en incluant les activités à l'extérieur, sauf en cas de grande tempête lors de la saison hivernale. La température n'est pas un motif valable pour un remboursement en cas non présence. S'il est possible, l'activité sera repoussée à une autre date.
7. Pour toutes nos activités, prenez note qu'une inscription constitue une autorisation de diffusion des photos et vidéos pour une utilisation à des fins de promotions uniquement pour FADOQ Région – Laval.
8. Il est important de respecter vos limites et vos capacités lors de la pratique physique. De plus, il est fortement recommandé de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique d'intensité élevée.

Les réservations sont obligatoires pour TOUS nos cours et nos événements, pour plus d'informations, vous pouvez contacter Manon Gibeault au 450 686-2339, poste 702.

*Mise à jour : 22 août 2019*